



21170
Département de la Côte d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton de Brazey-en-Plaine

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 5 février 2026

L'an deux vingt-six, le 05 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Nombre de membres au CM : 13
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présent à la séance : 10
Nombre de procuration : 3
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 13

Date de la convocation :

29/01/2026

Date d'affichage :

29/01/2026

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, IMBERT Alain, GANEE Roger, MATHELIN Jean, PAIN Noël,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur POILLOT Jérémy donne procuration à Madame CONSTANTIN Martine

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur IMBERT Alain

Rapporteur du texte : Monsieur IMBERT Alain

CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 021-212105779-20260205-2026007-DE

Date de publication : le 06 février 2026

Nomenclature délibération : 1.6 - Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Objet de la délibération : N° 2026-007 - SICECO – Etude d'opportunité pour installer une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective sur la toiture de la salle des Associations

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2026-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2019-11.47 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la délibération 2025-036 du 25 septembre 2025 portant sur l'approbation de la convention d'accompagnement du SICECO dans le cadre du développement d'une centrale photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment communal ;

Vu l'étude d'opportunité réalisé par le SICECO ;

Vu l'avis du comité travaux et patrimoine du 20 janvier 2026 ;

Considérant que les services du SICECO souhaitent accompagner les territoires dans la mise en place de mesures favorisant la maîtrise de la demande d'énergie, le développement des énergies renouvelables et plus globalement permettant d'atteindre les enjeux environnementaux ;

Considérant l'étude d'opportunité à l'autoconsommation collective pour une installation auto-collective sur les bâtiments de la commune ;

Considérant que le projet prévoit l'implantation d'une centrale solaire de 6 kWc sur la toiture de la salle des Association permettant une auto-consommation annuelle des besoins électriques des bâtiments communaux à communaux à hauteur de 89% et avec une revente de 11% du surplus annuel sur le réseau ENEDIS ;

Considérant que le retour sur investissement de la commune est estimé à une quinzaine d'année pour ce projet d'un coût d'environ 10 300 € TTC (10 340 € TTC en état actuel de l'étude) ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de prendre acte de l'étude présenté en annexe portant sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque ENR sur la toiture de la salle des Associations

Article 2 : de donner une suite favorable à ce projet pour un reste à charge de 10 340 € TTC (étude comprise)

Article 3 : de déléguer la maîtrise d'œuvre complète du projet au SICECO

Article 4 : d'autoriser Madame le Maire à signer l'étude, le futur devis et tous les documents afférents à cette affaire

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Valérie HOSTALIER

A blue ink signature of the name Valérie Hostalier.